



SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME - GRAND LITTORAL PICARD

*Réunion du Comité Syndical
du 23 février 2012*

Réunion du Comité Syndical du 23 février 2012



Le Comité Syndical s'est réuni le 23 février 2012 à la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Abbeville sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BUISINE

ASSISTAIENT A CETTE REUNION :

Membres titulaires

Représentants du Département de la Somme

- Monsieur Jean-Claude BUISINE
- Monsieur Christian MANABLE
- Monsieur Dominique PROYART
- Monsieur Gilbert MATHON
- Monsieur Claude JACOB
- Monsieur Nicolas LOTTIN

Représentants des Communes

- Monsieur François BIZET
- Monsieur Michel BOUTIN
- Monsieur Bernard DUCROCQ
- Monsieur Yoland GEST
- Monsieur Jean GORRIEZ
- Monsieur Pierre HORVILLE
- Madame Geneviève DOMITILE
- Monsieur Jean-Claude MAISON
- Monsieur Emmanuel MAQUET
- Monsieur Emile RIQUET
- Monsieur Alain BAILLET
- Monsieur Marc VOLANT

Membres suppléants

Représentants du Département de la Somme

- Monsieur Jean-Pierre TETU

Représentants des Communes

- Monsieur Christian DELOISON
- Monsieur Maurice CAILLEUX
- Monsieur Christophe DESMARET

Participaient également à cette réunion :

- Monsieur Dominique BERJOT
- Madame Gaëlle SCHAUNER
- Monsieur Thierry BIZET
- Monsieur Bruno DROZ BARTHOLET
- Monsieur Sébastien DESANLIS
- Madame Céline POIRET FLOREK
- Monsieur Matthieu BLIN
- Monsieur Dominique CASTELEYN
- Madame Valérie MONFLIER
- Monsieur Gérard BORDE
- Monsieur Frédéric LEONARDI
- Madame Flavie DUTRY
- Monsieur Régis DELANNOY

ABSENTS EXCUSES :

Représentants du Département de la Somme

- Monsieur Francis LEC
- Madame Catherine QUIGNON-LE TYRANT
- Monsieur Daniel DESTRUEL
- Monsieur Pascal DEMARTHE
- Monsieur René LOGNON
- Monsieur Bernard DAVERGNE

Représentants des Communes

- Monsieur Stéphane HAUSSOULIER
- Monsieur Alain HENOCQUE
- Monsieur Jean-Marie MACHAT
- Monsieur Yves MASSET
- Madame Marthe SUEUR
- Monsieur Jean-Louis WADOUX

Service Finances

1 - Budget Primitif 2012 – Budget principal

Le Budget Principal pour 2012 s'équilibre comme suit :

- En section d'investissement à 8 968 230,00 €
- En section de fonctionnement à 5 073 522,00 €

Ce budget n'intègre pas les reports de dépenses et de recettes de l'exercice précédent.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, par 25 voix pour et trois contre (Mrs DESMARET, MAQUET, BOUTIN), d'adopter le Budget Primitif 2012 du Budget Principal au niveau du chapitre et a autorisé le Président à lancer les consultations en

procédures formalisées ainsi qu'en procédures adaptées permettant de mettre en œuvre l'ensemble du programme d'investissement prévu au Budget ainsi qu'à rechercher les financements auprès des partenaires.

2 – Budget Primitif 2012 - Budget Annexe Destination Baie de Somme

Le Budget Annexe de la régie Destination Baie de Somme pour 2012 s'équilibre comme suit :

- En section d'investissement à 1 690 000 €
- En section d'exploitation à 11 293 000 €

Ce budget n'intègre pas les reports de dépenses et de recettes de l'exercice précédent.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'adopter le budget primitif 2012 du budget annexe Destination Baie de Somme au niveau du chapitre, et a autorisé le Président à lancer les consultations en procédures formalisées ainsi qu'en procédures adaptées permettant de mettre en œuvre l'ensemble du programme d'investissement prévu au présent budget ainsi qu'à rechercher les financements auprès de nos partenaires financiers.

3 - Budget Primitif 2012- Budget Annexe du Centre Conchylicole

Le Budget Annexe du Centre Conchylicole pour 2012 n'intègre pas les reports de dépenses et de recettes de l'exercice précédent. Il s'équilibre comme suit :

- En section de fonctionnement à 21 000 € en recettes et en dépenses.
- En section d'investissement, les opérations d'investissement programmées sont fondées sur des reports d'excédents de l'année 2011. Elles vous seront présentées ultérieurement après validation du compte administratif 2011 et prise en compte du montant des reports de l'exercice 2011.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'adopter le Budget Primitif 2012 du Budget Annexe du Centre Conchylicole au niveau du chapitre, et a autorisé le Président à lancer les consultations en procédures formalisées ainsi qu'en procédures adaptées permettant de mettre en œuvre l'ensemble du programme prévu au présent budget ainsi qu'à rechercher les financements auprès de nos partenaires financiers.

4 – Rapport d'Information - Budget Primitif 2012 - Budget Annexe ZAC du Royon

Le Budget Annexe de la ZAC du Royon pour 2012 ne comprendra que des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement qui sont financées par des excédents des exercices antérieurs.

Le compte administratif 2011 n'étant pas encore établi, le Président n'a pas été en mesure de présenter de budget sans la reprise de ces éléments de report.

Le Comité Syndical a pris acte de cette information.

5 - Budget Primitif 2012 - Budget Consolidé

Le Budget 2012 consolidé se présente comme suit :

Libellé	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
Dépenses			
Budget Principal	5 073 522,00 €	8 968 230,00 €	14 041 752,00 €
Budget Annexe DBS	11 293 000,00 €	1 690 000,00 €	12 983 000,00 €
Budget Annexe centre conchylicole	21 000,00 €	0,00 €	21 000,00 €
Budget Annexe ZAC de Royon	Néant (1)	Néant (1)	Néant
Total Dépenses	16 387 522,00 €	10 658 230,00 €	27 045 752,00 €
Recettes			
Budget Principal	5 073 522,00 €	8 968 230,00 €	14 041 752,00 €
Budget Annexe DBS	11 293 000,00 €	1 690 000,00 €	12 983 000,00 €
Budget Annexe Centre Conchylicole	21 000,00 €	0,00 €	21 000,00 €
Budget Annexe ZAC de Royon	Néant (1)	Néant (1)	Néant
Total Recettes	16 387 522,00 €	10 658 230,00 €	27 045 752,00 €
Solde	0,00 €	0,00 €	0,00 €

(1) : sera adopté ultérieurement avec les reports des excédents de l'année 2011.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, par 25 voix pour et 3 abstentions (Mrs BOUTIN, DESMARET et MAQUET), d'adopter le Budget Primitif 2012 consolidé au niveau du chapitre.

Service Finances

6 - Adhésion au réseau technique d'échanges P.A.P.I.

Lors de sa réunion du 31 janvier 2012, notre Comité Syndical a autorisé l'adhésion du Syndicat Mixte au Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation (CEPRI).

En tant que membre du CEPRI, la cotisation annuelle du Syndicat Mixte est fixée à 1 000 €. La dépense est inscrite au Budget Principal 2012, chapitre 011.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé à l'unanimité, d'adhérer au Réseau P.A.P.I. pour une durée d'un an et a autorisé le Président à engager la somme de 1 000 €, correspondant au paiement de la cotisation.

7 - Réseau des Grands Sites de France – Cotisation pour 2012

Dans le cadre de son adhésion au Réseau des Grands Sites de France, le Syndicat Mixte doit procéder au paiement de la cotisation pour 2012, qui s'élève à 1 700 €.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à procéder au mandatement de la somme de 1 700 €, au titre de l'adhésion pour 2012 au Réseau des Grands Sites de France.

8 - Augmentation du fonds de caisse du bar du Cap Hornu Hôtel&Restaurant**

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de fixer le fonds de caisse du bar du Cap Hornu** Hôtel & Restaurant à 400 €, d'approuver l'arrêté n° 2012-2 relatif à la modification de ce fonds de caisse et a autorisé le Président à le signer.*

Service Ressources Humaines

9 - Gestion du Personnel

9.1 - Accueil des stagiaires de l'enseignement dans la Fonction Publique Territoriale

La circulaire du 4 novembre 2009 a modifié les modalités d'accueil des étudiants de l'enseignement supérieur en stage dans les collectivités territoriales.

Doit être considéré comme stagiaire, tout étudiant de l'enseignement supérieur qui effectue au sein de l'administration une formation pratique dans le cadre de son cursus.

Ces stages doivent donc s'inscrire dans le cadre d'un cursus de formation scolaire ou universitaire qu'ils ont vocation à compléter et avoir pour objet principal la familiarisation avec le milieu professionnel.

La durée maximale du stage est de six mois à l'exception des stages intégrés dans un cursus pédagogique particulier qui prévoit une durée supérieure.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur les modalités d'accueil des stagiaires de l'enseignement dans la Fonction Publique Territoriale.

9.2 – Gestion du personnel - Prime versée aux salariés de la régie Destination Baie de Somme

Une prime de fin d'année est versée au personnel de la régie Destination Baie de Somme en fonction du montant de l'excédent d'exploitation de l'année n-1.

La prime est versée au personnel en raison de son assiduité ainsi que son implication dans le développement de l'exploitation.

En 2012, cette prime concerne 138 salariés bénéficiaires. Il s'agit des salariés permanents et des salariés en contrat à durée déterminée présents au 1^{er} janvier 2012 et ayant totalisé au moins 6 mois de présence effective au cours de l'année 2011. Cette prime, forfaitaire et individuelle, représente un montant de 200 € brutsparsalarié.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à verser une prime de 200 € bruts aux bénéficiaires identifiés.

Service Environnement

10 – Signature de la convention de mise à disposition auprès du Conservatoire du Littoral d'un(e) chargé(e) de mission «Responsable Territorial Littoral Picard »

Par délibérations en date du 18 février et 15 avril 2011, notre Comité Syndical a approuvé la convention de mise à disposition d'un(e) chargé(e) de mission, responsable territorial picard, auprès du Conservatoire du Littoral.

La création du poste correspondant a été approuvée lors du Comité Syndical du 13 mai 2011.

Cependant, des difficultés juridiques ont empêché l'aboutissement du processus de recrutement organisé conjointement au cours de l'été 2011. En effet, de récentes modifications législatives ont rendu l'embauche en contrat à durée déterminée initialement prévue, incompatible avec la mise à disposition de l'agent au profit du Conservatoire du Littoral.

Lors de la réunion du comité technique qui s'est tenue le 5 janvier 2012, associant des représentants du Conseil général de la Somme, du Syndicat Mixte Baie de Somme et du Conservatoire du Littoral, les partenaires réunis se sont déclarés favorables à la solution du recrutement d'un agent en contrat à durée indéterminée, dont le poste serait financé par les excédents de la régie du Parc du Marquenterre, conformément aux dispositions de la convention de gestion du Parc du Marquenterre.

Les dépenses sont inscrites au Budget annexe 2012 de Destination Baie de Somme.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la convention de mise à disposition d'un(e) chargé(e) de mission auprès du Conservatoire du Littoral, et a autorisé le Président à la signer.

Service Juridique

11 - Approbation du compte-rendu de la réunion du Comité Syndical en date du 31 janvier 2012

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé par 20 voix pour et 8 abstentions (Mrs BAILLET, TETU, PROYART, MAQUET et MANABLE), d'approuver le compte-rendu de la réunion du Comité Syndical en date du 31 janvier 2012.

12 - Signature de la convention financière avec le Conseil général de la Somme

Cette convention s'appuie sur un programme partenarial pour 2012, qui manifeste ainsi une volonté commune de poursuivre l'accompagnement du développement de la Côte Picarde, de l'animation du Grand Site, d'engager les évolutions permettant d'élargir cet accompagnement aux enjeux départementaux de solidarité et d'équilibre territoriaux, de s'engager dans une démarche de progrès permettant de donner davantage de lisibilité et de transparence à notre action.

En juin 2011, le Ministère de l'Ecologie a attribué au Syndicat Mixte le label Grand Site de France de la baie de Somme, pour une durée de 6 ans. Cette labellisation concrétise la politique d'aménagement et de valorisation du littoral picard et de son arrière-pays menée par le Syndicat Mixte depuis des décennies. Ce label, inscrit au Code de l'Environnement, reconnaît la qualité du projet de préservation, de gestion et de mise en valeur de la baie de Somme et concrétise la qualité du partenariat mis en place entre le Syndicat Mixte, les collectivités locales et les acteurs du territoire.

Dans le prolongement de l'expérience acquise par le Syndicat Mixte en matière de développement territorial, le Conseil général de la Somme s'appuie sur ce dernier pour l'accompagner dans la mise en œuvre du Grand Projet Vallée de Somme et assurer son articulation avec la démarche Grand Site.

Au-delà du programme à mettre en œuvre en 2012, le Syndicat Mixte, avec l'appui du Conseil général a décidé d'engager les réflexions nécessaires à la redéfinition de ses missions, de son périmètre, de ses statuts et de son organisation, pour un changement à intervenir en 2013. L'objectif sera de faciliter la mise en œuvre de la démarche Grand Site, l'accompagnement du Conseil général et des communes dans le cadre du Grand Projet Vallée de Somme, mais également d'identifier et de contribuer au financement des missions « régaliennes » assurées par le Syndicat Mixte sur la gestion du trait de côte et ses interfaces.

VOLET FONCTIONNEMENT

- une subvention de fonctionnement annuelle de 1 300 000 €.
- une subvention complémentaire de 670 000 € au titre de ses missions relatives à la gestion des milieux et d'accueil du public sur les espaces naturels, sur un montant total de 1 118 144 € selon le budget prévisionnel et le plan de financement.

VOLET INVESTISSEMENT

- une dotation d'investissement de 571 500 € correspondant au solde de l'autorisation de programme (AP) 2011,
- une dotation d'investissement de 4 200 000 € correspondant à la participation du Département à la phase 2 du projet de confortement des zones urbanisées du Vimeu (implantation de 24 épis sur la commune de Cayeux-sur-Mer),
- une provision de 150 000 € permettant la couverture en 2012 des charges financières liées aux opérations d'investissement réalisées par le Syndicat Mixte sous sa maîtrise d'ouvrage.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la convention financière avec le Conseil général de la Somme, et a autorisé le Président à la signer.

13 - Maison de la Somme – Signature d'une convention avec le Conseil général de la Somme

Le Syndicat Mixte a été sollicité par le Conseil général de la Somme pour participer au programme d'animations 2012 et faire la promotion des sites de Destination Baie de Somme les samedi 31 mars et dimanche 1^{er} avril 2012.

Le Syndicat Mixte propose les animations suivantes : dégustation de quelques spécialités des restaurants de Destination Baie de Somme et présentation des sites.

Les dépenses correspondant aux coûts des animations et aux frais de déplacement sont inscrites au budget annexe 2012 de « Destination Baie de Somme ».

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la convention avec le Conseil général de la Somme relative à la Maison de la Somme, et a autorisé le Président à la signer.

14 – Signature d'une convention avec la Direction Départementale des Territoires et de la Mer

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (P.A.P.I.) de l'estuaire de la Bresle à l'estuaire de l'Authie, le Syndicat Mixte doit pouvoir disposer des données relatives au :

1. Zonage Aléas Plan de Prévention des Risques Bas Champs : aléas érosion et submersion (en cours d'élaboration),
2. Zonage Réglementaire Plan de Prévention des Risques à Ault : zonages « redessinés » à utiliser exclusivement à des fins d'études.

Afin de pouvoir disposer de ces données, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer m'a fait parvenir une convention.

Compte tenu de nos besoins, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la convention relative à la mise à disposition de données par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, et a autorisé le Président à la signer.

15 – 175^{ème} anniversaire de la venue de Victor Hugo – Signature d'une convention avec les Offices de Tourisme d'Ault Onival et du Bois de Cise

Le Syndicat Mixte a été sollicité par l'Office de Tourisme pour être partenaire de ces festivités et apporter son concours par le biais d'une subvention à hauteur de 1 500 €.

En contrepartie, l'Office de Tourisme d'Ault-Onival et du Bois de Cise s'engage à :

- apposer les logos du Syndicat Mixte et de Destination Baie de Somme sur les supports de communication des manifestations et sur le site Internet de l'Office de Tourisme,
- faire la promotion des sites Destination Baie de Somme lors de ces manifestations.

La dépense est financée au moyen des crédits inscrits au budget 2012 du Syndicat Mixte.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la convention relative au partenariat avec l'Office de Tourisme d'Ault – Onival et du Bois de Cise, et a autorisé le Président à la signer ainsi qu'à verser une subvention à hauteur de 1 500 € au profit de l'Office de Tourisme.

16 – Signature d’une convention avec le Syndicat Cantonal d’Abbeville

Le Syndicat Cantonal d’Abbeville souhaite relancer la Foire Agricole d’Abbeville, qui aura lieu le dimanche 13 mai 2012 sur l’esplanade du Boulevard Vauban.

Ce dernier a sollicité le Syndicat Mixte pour être partenaire et apporter son concours à la manifestation, dans le cadre d’une subvention à hauteur de 1 000 €.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l’unanimité, d’approuver la convention, relative au partenariat avec le Syndicat Cantonal d’Abbeville dans le cadre de la Foire Agricole qui se déroulera le 13 mai 2012, et a autorisé le Président à signer cette convention ainsi qu’à verser au Syndicat Cantonal d’Abbeville une subvention de 1 000 €.

17 – Le Cap Hornu Hôtel**Restaurant – Signature d’une convention de partenariat avec la Société SAFRAN

La Société SAFRAN organise un circuit itinérant de 3 à 8 jours à vélo, réalisable entre le 31 mars et le 11 novembre 2012.

Dans ce cadre, le Syndicat Mixte a été sollicité pour accueillir les clients de la Société SAFRAN souhaitant faire étape au Cap Hornu** Hôtel & Restaurant pour une ou deux nuits consécutives dans le cadre de ce circuit.

La durée du contrat est d’un an.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l’unanimité, d’approuver la convention relative au partenariat avec la Société SAFRAN, ainsi que les conditions tarifaires et a autorisé le Président à la signer.

18 – Signature d’une convention d’assistance avec l’Association Syndicale Autorisée des Bas-Champs

Une convention a été élaborée en vue de fixer les modalités d’intervention entre le Syndicat Mixte et l’A.S.A des Bas-champs pour remplir les obligations découlant de la nouvelle réglementation, ainsi que les moyens financiers associés à cette mission. Elle est conclue pour une durée de trois ans non reconductibles.

Le Président de l’Association Syndicale Autorisée des Bas-Champs a donné son accord de principe par courrier en date du 7 février 2012, sous réserve de confirmation par le Conseil de Syndic qui se réunira prochainement.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l’unanimité, d’approuver la convention relative au partenariat avec l’Association Syndicale Autorisée des Bas-Champs, et a autorisé le Président à la signer.

19 – Système Ecoplage – Signature d’une convention avec la commune de Quend-Plage

Dans le cadre du programme de l’estran de la plage de Quend Plage par le procédé breveté Ecoplage®, les travaux sont réalisés sous maîtrise d’ouvrage du Syndicat Mixte, suite à la délégation de compétence «gestion du trait de côte » par la commune de Quend au profit de celui-ci. Le coût de cet investissement réalisé en 2008 s’est élevé à 1 187 000 € HT. Le

Syndicat Mixte doit assurer le fonctionnement du système, comprenant les dépenses d'énergie électrique, les travaux d'entretien et de maintenance du système Ecoplage® ainsi que le suivi de l'évolution du site, définis par l'autorisation d'occupation du Domaine Public en date du 21 février 2008 par le biais d'une convention. Cette dernière est arrivée à expiration le 1^{er} novembre 2011. Il est nécessaire de la reconduire pour assurer la pérennité de l'exploitation du système.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la convention relative au système Ecoplage®, et a autorisé le Président à la signer.

20 – Marchés passés sans formalités préalables pour le mois de Janvier 2012

Le Comité Syndical a pris acte de cette information.

21 - Reprise en gestion du Baliseur « Somme II » par la régie Destination Baie de Somme

Le bateau baliseur SOMME II, classé « Monument Historique », a fait l'objet ces dernières années d'une restauration fidèle par son propriétaire, le Conseil général de la Somme, avec le soutien de l'association « Somme II » qui militait pour sa préservation.

Depuis sa remise à flots courant 2009, le Conseil général a confié la gestion fonctionnelle du baliseur à l'association « Rando Nature », afin qu'elle développe une activité de balade en mer en étroite collaboration avec l'association « Somme II ».

Il en ressort les possibilités de gestion suivantes :

Actuellement, le navire est classé dans la catégorie des « navires à usage personnel » (division 244 de la réglementation sur la sécurité des navires, ainsi que le décret n°84-810) qui définit ainsi le navire à usage personnel : « *tout navire utilisé à titre privé par son propriétaire, une association à but non lucratif, un locataire qui en a l'entière disposition ou un emprunteur à titre gratuit, pour une navigation touristique ou sportive* ».

Dans le cadre de la gestion par l'association « Rando Nature », le nombre de passagers autorisés à embarquer a été fixé à 35 personnes par la Direction des Affaires Maritimes. Les personnes qui souhaitaient faire une sortie en baie payaient une cotisation d'adhésion à l'association.

Cependant, il apparaît au regard de la réglementation en vigueur (décret n°84-810, modifié le 30 janvier 2012), que ce statut « à usage personnel » n'est pas compatible avec l'activité de transport de passagers.

Compte tenu de ces éléments et afin de respecter la réglementation, le navire devrait plutôt être classé dans la nouvelle catégorie des « navires de plaisance à utilisation commerciale » (NUC) et devrait faire l'objet d'un permis de navigation. La législation prévoit, dans ce cas, un nombre de passagers limité à 12 personnes.

Par ailleurs, parmi les solutions de gestion envisagées, la création d'une association mise en place par le Syndicat Mixte s'avère impraticable sur le plan juridique, dans la mesure où elle serait très probablement constitutive d'une gestion de fait.

En revanche, la reprise en gestion directe du baliseur « SOMME II » par le Syndicat Mixte, s'avère être la plus sécurisée sur un plan juridique, tant pour le Conseil général de la Somme que pour le Syndicat Mixte.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, par 27 voix pour et 1 abstention (Mr DESMARET), sous réserve de l'approbation du Conseil général et de son appui financier, de reprendre en gestion le baliseur « SOMME II » et a autorisé le Président à :

- *procéder à la création d'une régie « baliseur SOMME II » au sein de Destination Baie de Somme, et a autorisé le Président à signer l'arrêté de création,*
- *nommer des régisseurs titulaire et suppléant,*
- *reprendre le personnel de l'association « Rando Nature » (un capitaine mécanicien et un animateur), conformément aux dispositions prévues par le Code du Travail, étant entendu qu'il appartiendra à l'association d'assumer l'ensemble des charges de personnel relevant de sa gestion,*
- *effectuer les démarches nécessaires à l'obtention d'un permis de navigation auprès des services compétents,*
- *engager des négociations avec la Direction des Affaires Maritimes concernant l'augmentation du nombre de passagers autorisés à embarquer,*
- *signer une convention de partenariat avec l'association « SOMME II »,*
- *solliciter une subvention d'équilibre auprès du Conseil général de la Somme.*

22 - Participation au programme Interreg I3VT

Par délibération en date du 31 janvier 2012, notre Comité Syndical a délibéré sur la validation de l'ensemble du programme intégrant les actions 1 à 4 du Plan Vélo de la Baie de Somme et de son plan de financement initial :

	Taux	Montant TTC
Conseil Régional de Picardie	20,30 %	67419,82 €
Syndicat Mixte (Dotation Investissement CG 80)	20,30 %	67419,82 €
Conseil Général du Pas-de-Calais	9,40 %	31 250,00 €
FEDER - INTERREG	50 %	166089,65 €
TOTAL	100 %	332 179,29 €

Après échanges avec le Conseil régional de Picardie et le Conseil général de la Somme, le montant prévisionnel de l'ensemble de ces actions est de 332 179,29 €.

Le nouveau plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Financement Prévisionnel		%	Fonctionnement € HT	Investissement € TTC	Total €
Action 1 + Action 2 + Action 4			112 539,65	52 500,00	165 039,65
Syndicat Mixte (Dotation CG 80)	50,00%	56 269,83	26 250,00	82 519,83	
FEDER - Interreg	50,00%	56 269,83	26 250,00	82 519,83	
Total	100%	112 539,65	52 500,00	165 039,65	
Action 3			42 139,64	125 000,00	167 139,64
Syndicat Mixte (Dotation CG 80)	31,30%	21 069,82	31 250,00	52 319,82	
Conseil Général du Pas de Calais	18,70%	0,00	31 250,00	31 250,00	
FEDER - Interreg	50,00%	21 069,82	62 500,00	83 569,82	
Total	100%	42 139,64	125 000,00	167 139,64	

Total : Action 1 + Action 2 + Action 3 + Action 4		154 679,29	177 500,00	332 179,29
Syndicat Mixte (Dotation CG 80)	40,59%	77 339,65	57 500,00	134 839,65
Conseil Général du Pas de Calais	9,41%	0,00	31 250,00	31 250,00
FEDER - Interreg	50,00%	77 339,65	88 750,00	166 089,65
Total	100%	154 679,29	177 500,00	332 179,29

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de valider la participation du Syndicat Mixte au projet INTERREG franco-flamand I3VT « Plan Vélo Baie de Somme » ainsi que son plan de financement.